

Le 14 janvier 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 janvier 2020 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2019

ADMINISTRATION

- 4.- Adoption/règlement 493-19 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2020
- 5.- Adoption/règlement 494-19 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 380 282 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2020 à 2028
- 6.- Liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2020/ approbation et autorisation de paiement
- 7.- Emprunt au fonds de roulement/autorisation
- 8.- Frais de représentations/conseil municipal/autorisation
- 9.- CalumAide/organisme municipal/reconnaissance
- 10.- Réseau de transport métropolitain (EXO)/proposition de candidature/ conseil d'administration de la couronne Nord

LOISIRS

- 11.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2020/adoption
- 12.- Programme de création d'emplois/Placement carrière été – étudiants 2020/ inscription
- 13.- Club de l'âge d'Or/demande d'aide financière

VOIRIE

- 14.- Travaux de confortement et de rehaussement des murs de béton protégeant le territoire municipal des eaux du lac des Deux Montagnes/préparation de plans, devis et surveillance de la réalisation des travaux/adoption de la soumission
- 15.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phases I et II)/honoraires professionnels/estimation des travaux/autorisation de paiement
- 16.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue/acquisition de palplanches/autorisation de paiement

- 17.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue/décompte progressif #2/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 18.- Beaugard Environnement Ltée/contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet/autorisation
19.- Constantin Service Appareils Ménagers Inc./récupération des halocarbures /entente 2020/autorisation de signature

SÉCURITÉ

- 20.- Adoption/règlement 380-59-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
21.- Régie de police du lac des Deux Montagnes/prévisions budgétaires pour l'année financière 2020/adoption

22.- Réponses aux questions de la séance précédente
23.- Communication de Madame la maire
24.- Communication des conseillers
25.- Période de questions
26.- Levée de la séance

20-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le procès-verbal du 10 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-003 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

003

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 décembre 2019 au montant de 158 925,11\$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 décembre 2019 au montant de 726 771,85\$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-004 ADOPTION/RÈGLEMENT 493-19 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 493-19 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2020;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le règlement numéro 493-19 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2020, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 493-19

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est régie par le Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a besoin d'imposer les taxes nécessaires pour l'année 2020, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour ladite année;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: La Municipalité de Pointe-Calumet imposera les taxes suivant les annexes "A et B " ci-jointes, faisant partie intégrante de ce règlement, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour l'année 2020.

ARTICLE 2 : **TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGE**
 À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 15%.

ARTICLE 3 : **PAIEMENT PAR VERSEMENTS**
 Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque le total du compte de taxes est égal ou supérieur à 300,00\$, le compte peut être payé, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre (4) versements égaux.

ARTICLE 4: **DATES DE VERSEMENTS**
 La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 17^e jour d'avril 2020, le troisième versement devient exigible le 17^e jour de juin 2020 et le quatrième versement devient exigible le 17^e jour de septembre 2020.

ARTICLE 5 : **DÉCHÉANCE DE TERME**
 Dès qu'un compte est perçu au-delà de sa date prévue de versement, une déchéance de terme s'applique. Cela signifie que le total impayé du compte de taxes devient exigible à la date d'échéance qui n'a pas été respectée. Le taux d'intérêts s'applique donc sur le plein montant en retard.

Nonobstant ce qui précède, un délai de grâce de 5 jours ouvrables suivant la date du versement est accordé.

Un solde de moins de 50,00 \$ n'entraînera pas la déchéance de terme.

ARTICLE 6: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

ANNEXE "A"

TAUX DES TAXES POUR 2020

FONCIÈRE

Taxe résiduelle	0,8226
Taxe sur les immeubles non résidentiels	1,0177

SERVICE DE LA DETTE

Pavage – Simonne, 38 ^e Rue et 55 ^e Avenue (superficie)	0,4429
Pavage et éclairage – 52 ^e et 53 ^e Avenue (superficie)	0,2323
Pavage et éclairage – 52 ^e et 53 ^e Avenue (m. linéaire)	6,3245
Mur de soutènement – Avenue de Picardie (unité)	10,6290

EAU

Chalets	110,00
Résidences	110,00
Commerces	126,00
Piscines	25,00

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Chalets	195,00
Résidences	195,00
Commerces	195,00
Égout Domaine Loiseau - (immobilisation)	158,41
Égout - assainissement	86,06

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Mesurage de l'écume ou de la boue d'une fosse septique sans service de vidange	79,00
Mesurage de l'écume ou de la boue d'une fosse septique avec service de vidange	39,50
Vidange obligatoire ou supplémentaire pour fosse reliée à un bâtiment non résidentiel	129,00
Vidange d'urgence pour fosse reliée à un bâtiment non résidentiel	193,00
Vidange obligatoire ou supplémentaire pour fosse reliée à un bâtiment résidentiel	129,00
Vidange obligatoire ou supplémentaire pour puisard/fosse de rétention/fosse inconnue	193,00
Vidange d'urgence reliée à un bâtiment résidentiel	204,00
Visite sans service rendu	68,00
Volume pompé par fosse excédentaire à 1050 gallons (\$/gallon)	0,45
Vidange d'une fosse située au-delà de 30 mètres du camion utilisé (\$ pour chaque section de 7,5 mètres supplémentaires)	23,00

TRANSPORT EN COMMUN

112,00

ANNEXE "B"

**TRANSPORT EN COMMUN – MATRICULES EXONÉRÉS
DE LA TAXE ANNUELLE**

	Matricule	Adresse	Description cadastrale
1	6639-48-9522-0-000-0000	60° Avenue	1733484P, 107-450-P,
2	6639-58-3353-0-000-0000	60° Avenue	107-451-P, 108-355-P 1732317P, 107-P, 107-453-P, 107-454-P
3	6639-58-7082-0-000-0000	59° Avenue	1733503-P
4	6639-69-1115-0-000-0000	59° Avenue	1733506P, 107-400-P
5	6640-91-6632-0-000-0000	rue Simonne	3558721
6	6739-38-7070-0-000-0000	50° Avenue	3558870
7	6739-61-7821-0-000-0000	boul. Proulx	2126225
8	6739-83-9998-0-004-0000	173, 48° Avenue	
9	6739-94-4874-0-000-0000	47° Avenue	2126846
10	6840-16-6932-0-001-0000	701, 38° Rue	
11	6840-16-6932-0-002-0000	701, 38° Rue	
12	6840-51-6142-0-000-0000	33° Avenue	2127293
13	6840-79-7136-0-000-0000	17° Avenue	2680694, 2127718, 2680693, 2680692, 2680691, etc.
14	6840-83-9075-0-000-0000	26° Avenue	2127740
15	6841-32-5873-0-001-0000	38° Rue	
16	6841-61-4887-0-000-0000	16° Avenue	2127642
17	6841-64-7173-0-000-0000	13° Avenue	2127934
18	6841-64-8064-0-000-0000	13° Avenue	2127935
19	6841-64-8855-0-000-0000	13° Avenue	2127936
20	6841-74-0142-0-000-0000	13° Avenue	2127937
21	6841-82-4794-0-000-0000	13° Avenue	2127941
22	6841-82-6081-0-000-0000	13° Avenue	2127942
23	6841-85-7679-0-000-0000	38° Rue	2127945
24	6841-93-2947-0-000-0000	38° Rue	2127947
25	6841-96-6415-0-000-0000	38° Rue	2127949
26	6940-29-7364-0-000-0000	boul. de la Chapelle	2128032
27	6941-00-7056-0-000-0000	13° Avenue	2127991
28	6941-07-3922-0-000-0000	06° Rue	2128059, 4-144, 4-145
29	6941-07-6411-0-000-0000	08° Avenue	2128055, 4-140, 4-141, 4-142
30	6941-13-2644-0-000-0000	avenue Lamothe	2128052
31	6941-13-6089-0-000-0000	08° Rue	2128068, 2128069, 2128075, 2128498, 2128500, etc.
32	6941-15-6406-0-000-0000	08° Rue	2128070, 4-63, 5-C14
33	6941-15-8416-0-000-0000	08° Rue	2128071, 4-62
34	6941-17-2927-0-000-0000	08° Avenue	2128065
35	6941-17-4511-0-000-0000	08° Avenue	2128076, 4-43
36	6941-17-5436-0-000-0000	205, 07° Avenue	2128078, 2750159,4-22, 4-22A, 4-23
37	6941-18-6512-0-000-0000	07° Avenue	2128079, 2128483, 2128484, 2610023, 2610024, 2610025
38	6941-18-7376-0-000-0000	06° Rue	2128083, 2750177, 3-38, 3-7-P
39	6941-24-8766-0-000-0000	09° Rue	2128088, 4-70
40	6941-25-0309-0-000-0000	08° Rue	2128072
41	6941-25-2303-0-000-0000	08° Rue	2128073
42	6941-26-8489-0-000-0000	07° Avenue	2128131, 2128136, 2128485, 2128489, 2609989, etc.
43	6941-27-0293-0-000-0000	06° Avenue	2128082, 2750175, 2750176
44	6941-27-5793-0-000-0000	06° Avenue	2128099, 3-69, 3-70
45	6941-27-7871-0-000-0000	06° Avenue	2128100, 2680447, 3-71, 3-72
46	6941-28-0547-0-000-0000	06° Rue	2128085, 3-65
47	6941-28-2823-0-000-0000	06° Avenue	2609996

48	6941-28-5039-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128106, 2680566, 2680567, 3-40, 3-41, 3-42
49	6941-28-8365-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128109
50	6941-33-6877-0-000-0000	12 ^e Rue	2128113, 4-92, 4-93
51	6941-33-7228-0-000-0000	12 ^e Rue	2128111
52	6941-34-0867-0-000-0000	09 ^e Rue	2128089
53	6941-34-1226-0-000-0000	09 ^e Rue	2128087, 2128777, 2128778, 4-96, 4-97, 4-98
54	6941-35-3248-0-000-0000	119, 07 ^e Avenue	2128093, 4-161
55	6941-37-0979-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128103, 3-46, 3-47
56	6941-37-3058-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128104, 2609916, 3-48, 3-49
57	6941-37-4641-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128125
58	6941-38-0443-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128110, 2610041, 3-16, 3-17
59	6941-45-0287-0-000-0000	06 ^e Avenue	2128119, 3-111
60	6941-45-2366-0-000-0000	06 ^e Avenue	2128120, 3-113
61	6941-45-4996-0-000-0000	06 ^e Avenue	2128132
62	6941-45-6777-0-000-0000	06 ^e Avenue	2128134, 2692150, 3-88, 3-89
63	6941-46-3312-0-000-0000	06 ^e Avenue	2128122
64	6941-46-6123-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128133, 2750165, 2750166, 3-59, 3-60, 3-61
65	6941-46-8201-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128135, 3-62
66	6941-46-9052-0-000-0000	05 ^e Avenue	2128137, 3-33, 3-34, 3-35
67	6941-48-8108-0-000-0000	07 ^e Avenue	2128129
68	6942-50-2418-0-000-0000	Limite de Ste-Marthe	2128139, 1-P

20-01-005

ADOPTION/RÈGLEMENT 494-19 VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 380 282 \$ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ÉQUILIBRATION ET LE MAINTIEN D'INVENTAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2020 À 2028

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 494-19 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 380 282 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2020 à 2028;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le règlement numéro 494-19 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 380 282 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'équilibrage et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation pour les années 2020 à 2028, soit adopté;

QUE le règlement 494-19 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, et à celle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 494-19

**RÈGLEMENT VISANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE
AU MONTANT DE 380 282 \$ POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES
RELATIVES À L'ÉQUILIBRATION ET LE MAINTIEN D'INVENTAIRE DU
RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2020 À 2028**

ATTENDU le processus d'appel d'offres fait par la MRC de Deux-Montagnes, relativement au mandat d'évaluation foncière des immeubles de la Municipalité de Pointe-Calumet;

ATTENDU l'octroi d'un mandat à la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc., pour une durée de neuf (9) ans, à compter de l'année 2020;

ATTENDU QUE le coût des honoraires professionnels découlant des mandats d'équilibration du rôle et de maintien d'inventaire est inégal d'une année à l'autre, tel que détaillé à l'annexe « A »;

ATTENDU QUE l'article 1094.3 du Code Municipal permet la création de réserves financières pour le financement de dépenses de fonctionnement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2019;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le Conseil décrète la création d'une réserve financière aux fins de pourvoir aux paiements des honoraires professionnels pour les mandats d'équilibration du rôle et de maintien d'inventaire.

ARTICLE 3 TERRITOIRE VISÉ

La présente réserve financière est créée pour l'ensemble des immeubles sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ARTICLE 4 DURÉE D'EXISTENCE

La durée de la réserve financière est de neuf (9) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028.

ARTICLE 5 MONTANT DE LA RÉSERVE

Le Conseil décrète par le présent règlement que le montant projeté de cette réserve est de 380 282 \$ incluant les intérêts générés par les sommes versées à sa dotation.

Le Conseil est autorisé, lorsqu'il effectue le paiement de dépenses prévues à la présente, à continuer de doter cette réserve pour atteindre le montant prévu au premier alinéa.

ARTICLE 6 FIN DE LA RÉSERVE

L'existence de la réserve prendra fin au 31 décembre 2028.

ARTICLE 7 MODE DE FINANCEMENT

La réserve est constituée des sommes qui y sont affectées comme suit :

- Une somme de 42 253 \$ annuellement provenant du fonds général.

ARTICLE 8 DISPOSITION DE L'EXCÉDENT

Les excédents cumulés au 31 décembre 2028, s'il y a lieu, seront affectés au surplus accumulé.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

ANNEXE "A"**Coûts relatifs au mandat d'équilibrage de maintien d'inventaire**

Mandats	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Équilibrage	- \$	- \$	71 176 \$	- \$	- \$	77 772 \$	- \$	- \$	62 965 \$
Maintien d'inventaire	- \$	- \$		- \$	- \$	150 303 \$	- \$	- \$	- \$
Total avant tx	- \$	- \$	71 176 \$	- \$	- \$	228 075 \$	- \$	- \$	62 965 \$
TVQ nette	- \$	- \$	3 550 \$	- \$	- \$	11 375 \$	- \$	- \$	3 140 \$
Total à payer	- \$	- \$	74 726 \$	- \$	- \$	239 450 \$	- \$	- \$	66 105 \$

Total 380 282 \$

20-01-006

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020/APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'APPROUVER la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2020 et d'en autoriser le paiement aux activités de fonctionnement.

010

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-007 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER l'emprunt au fonds de roulement de la somme suivante, à savoir :

- 13 893,53 \$ (taxes nettes) pour l'achat et l'installation d'une antenne reliant les différents bâtiments et sites de la Municipalité et leur permettant l'accès à Internet, remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-008 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS/CONSEIL MUNICIPAL/AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent à diverses occasions se rendre à des réunions de comités et organismes municipaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces déplacements, les membres du Conseil utilisent leur véhicule personnel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, au préalable, le paiement des frais de déplacements, de stationnement ainsi que de repas, des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER les dépenses relatives aux déplacements, au stationnement ainsi qu'aux repas des membres du Conseil dans le cadre de leur participation aux séances des organismes, tels que MRC, CRSBP, Tricentris, Régies de traitement et d'assainissement des eaux et Régie de police du lac des Deux Montagnes, lorsque ces séances ont lieu à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

Le remboursement de ces dépenses sera acquitté sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-009 CALUMAIDE/ORGANISME MUNICIPAL/RECONNAISSANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

011

QUE le Conseil municipal reconnaisse CalumAide, comme un organisme officiel faisant partie de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-010 RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)/PROPOSITION DE CANDIDATURE/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COURONNE NORD

ATTENDU QUE les maires de la couronne Nord ont été convoqués à une réunion visant la nomination d'un membre au Conseil d'administration du RTM (EXO), le 29 janvier 2020, et ce, à Terrebonne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'APPUYER la candidature de la mairesse de la Ville de Boisbriand, Madame Marlene Cordato, à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO) pour la couronne Nord.

D'AUTORISER Madame la maire, Sonia Fontaine, à voter lors de la rencontre pour la désignation des membres proposés du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO) représentant la couronne Nord, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-011 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2020/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison hivernale 2020, soit adoptée, à savoir:

➤ **Surveillance de plateaux, à compter du ou vers le 6 janvier 2020**

- Pénélope Sansregret
- Maika Thérien
- Serge Larose
- Virginie Jasmin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-012 PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS/PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ - ÉTUDIANTS 2020/INSCRIPTION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'INFORMER le Gouvernement fédéral, que la Municipalité de Pointe-Calumet désire s'inscrire au Programme de création d'emplois « Placement carrière été - étudiants 2020 », pour la période estivale 2020.

012

QUE, Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-013

CLUB DE L'ÂGE D'OR/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme le Club de l'Âge d'Or, dans le but de les soutenir dans leurs efforts à créer différentes activités de façon à ce que les aînés puissent se divertir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la maire, Sonia Fontaine, quitte son siège à 19h05.

Reprise du siège par Monsieur Serge Bédard, en tant que maire suppléant à 19h06.

20-01-014

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES MURS DE BÉTON PROTÉGEANT LE TERRITOIRE MUNICIPAL DES EAUX DU LAC DES DEUX MONTAGNES/PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour des services professionnels, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des murs de béton protégeant le territoire municipal des eaux du lac des Deux Montagnes, et ce, relativement à la préparation de plans, devis et surveillance de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres de services, à savoir :

WSP Canada Inc.
LDA Services Conseils

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est WSP Canada Inc., soit 1,5662 points;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le contrat soit accordé à la firme WSP Canada Inc., au montant de 919 404,49 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des murs de béton protégeant le territoire municipal des eaux du lac des Deux Montagnes, et ce, relativement à la préparation de plans, devis et surveillance de la réalisation des travaux, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASES I ET II)/
HONORAIRES PROFESSIONNELS/ESTIMATION DES TRAVAUX/
AUTORISATION DE PAIEMENT

20-01-015

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 862,31 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour l'estimation des travaux, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phases I et II).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-016

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES
ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE ET DE LA 25^E AVENUE/ACQUISITION
DE PALPLANCHES/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 268 627,59 \$ (taxes incluses), à la firme NUCOR Skyline, lequel représente le paiement pour l'acquisition de palplanches, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e avenue et de la 25^e avenue (factures #15905 – 91 060,20\$, #15895 – 86 507,19\$, #15896 – 91 060,20\$).

La présente dépense est assumée en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-017

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES
ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE ET DE LA 25^E AVENUE/DÉCOMPTE
PROGRESSIF #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 621 241,78 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen services environnementaux Inc., lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

014

BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE/CONTRAT POUR LA VIDANGE,
LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DES FOSSES
SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-
CALUMET/AUTORISATION

20-01-018

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet avec la firme Beauregard Environnement Ltée, pour une période d'un an, soit à compter du 12 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-019

CONSTANTIN SERVICE APPAREILS MÉNAGERS INC./RÉCUPÉRATION
DES HALOCARBURES/ENTENTE 2020/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec l'entreprise Constantin Service Appareils Ménagers Inc., pour l'année 2020.

Cette entente s'inscrit dans le cadre de la réduction du volume des déchets et des rebuts acheminés aux sites d'enfouissement et de récupération des halocarbures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-020

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-59-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-59-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le règlement 380-59-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-59-19

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 380-97, en y ajoutant un panneau d'arrêt à l'annexe « A ».

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1 : L'annexe « A » du règlement numéro 380-97 est modifié en ajoutant un panneau d'arrêt, comme suit :

- sur la 53^e Avenue, du côté est, au coin du Croissant Beaudin, face au 184, 53^e Avenue.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SERGE BÉDARD, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale

20-01-021

RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX MONTAGNES/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie de police du lac des Deux Montagnes, au montant de 9 431 880 \$, ainsi que la quote-part provisoire de la Municipalité au montant de 1 206 842 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-01-022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 19h39, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERGE BÉDARD, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale